



Carte nationale d'identité :

De nouvelles procédures pour simplifier les démarches et bénéficier de mesures de sécurité supplémentaires.

A compter du 6 mars, les mairies comme Gignac, équipées d'un dispositif de recueil informatisé pour instruire les demandes de passeports vont également traiter les demandes de cartes nationales d'identité.

Qu'est ce qui change ?

- les pièces du dossier seront dématérialisées et la prise des empreintes sera faite par capteur
- il faudra prendre rendez-vous en mairie au 04 67 57 01 70 ou au 04 34 35 21 43 (possible dès à présent) :
 - les créneaux horaires pour les dépôts seront :
 - > le lundi, le mardi et le jeudi : 9h à 11h30 - 14h30 à 17h
 - > le mercredi et le vendredi : 9h à 11h30
- pour ceux qui le souhaitent, possibilité de pré-demandes en ligne à partir de la rentrée 2017-2018 sur le site :

<https://passeport.ants.gouv.fr/Services-associes/Realiser-une-pre-demande-de-carte-nationale-d-identite-CNI>

Pourquoi ces changements ?

- pour harmoniser les modalités de recueil et d'instruction des passeports et des cartes nationales d'identité
- pour des mesures de sécurité (recoupement avec le fichier des personnes recherchées...)

Plus d'infos

Service Etat Civil :

04 67 57 01 70 ou au 04 34 35 21 43

etatscivil.cimetiere@ville-gignac.com

etatscivil.election@ville-gignac.com